

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICALE DU SDE2A DU 21 JUILLET 2022

*Début de la séance : 14h50. Mr le Président, Jean Biancucci ne pourra être parmi nous, étant en rendez-vous, ainsi que plusieurs élus locaux, avec le ministre de l'intérieur.

La séance sera donc présidée par le 1er Vice-Président.

❖ Vente d'un terrain sur la commune de Coggia.

Le comité syndical a voté la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 225m² se trouvant sur la Commune de Coggia, pour la somme de 10 100,00€, soit 44,86€/m². Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

❖ Le programme ordinaire des travaux 2022.

Extension de lignes électriques sur 19 communes en Corse du Sud, pour un coût total de 648 288,00€ HT.

Les communes concernées :

- Territoires des Dui Sevi, Dui Sorru, Cruzzini et Cinarca : 1 affaire inscrite pour un montant de 11 265,00€ HT.
- Le Grand Ajaccio : 7 affaires inscrites, pour un montant de 181 530,00€ HT.

2 dossiers de déclaration de maîtrise d'œuvre, 1 dossier relatif aux participations sur l'ancienne programmation de travaux.

- Territoire de l'Alta-Rocca, Sartenais, Taravo, Valinco : 1 affaire inscrite, pour un montant de 12 835,00€ HT.
- Territoire de l'Extrême Sud : 7 affaires inscrites pour un montant de 454 288,00€ HT.

❖ Rapport d'activité 2021 du SDE2A, et liste des dossiers pour l'éclairage public.

Pour notre commune, l'éclairage public sera remplacé dans son entièreté entre les mois d'octobre et décembre 2022.

Entre 2022 et 2023, 19 communes seront concernées pour l'éclairage public :

Alata, Albitreccia, Altagène, Ambiegna, Appietto, Arro, Aullène, Azilone-Ampaza, Azzana, Balagna, Bastelicaccia, Belvédère-Campomoro, Bilia, Cargèse, Cauro, Ciamanacce, Coggia, Cognocoli-Monticchi et Conca.

❖ Compétence et maintenance de l'éclairage public.

119 communes sur 122 sont considérées dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public. Cela représente 98% de son territoire, pour un coût total de 25 millions d'Euros.

Pour l'année 2022, 49 communes ont fait l'objet d'un commencement de travaux de rénovation de l'éclairage public.

La 2ème tranche, concernant 61 nouvelles communes, sera réalisée dans sa totalité avant 2023.

❖ Le dispositif "ALONI" (Accendu u Lumu Oghji di a Noscia Isula/ Allumer aujourd'hui la lumière de notre île.

Ces matériels permettront une remontée directe des informations vers le système de contrôle centralisé du SDE2A, garantissant ainsi une vue d'ensemble de l'état de fonctionnement du parc d'éclairage en instantané :

- Synchronisation des commandes.
- Contrôle des consommations.
- Contrôle des points lumineux.
- Système d'alerte.
- Détection et analyse des défauts et pannes éventuels.

Cet investissement est pris en charge en intégralité par le SDE2A, pour un total d'1 million d'Euros.

Un dispositif d'urgence sera mis en place (24h/24, 7j/7) en 2023, avec un numéro d'appel communiqué uniquement aux communes.

❖ Entretien de l'éclairage public.

La commune a donné les prestations d'entretien de l'éclairage public au SDE2A. Seules les interventions seront facturées (pas de contrat d'entretien payant), et la commune peut, à tout moment, mettre un terme à cet accord.

* Fin de la réunion à 19h00.